

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 JUILLET 2020  
N°41/2020**

**L'AN DEUX MILLE VINGT LE SIX JUILLET,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS** : DIETRICH F., ABRAHAM A., ARRAR P., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PROCACCI T., RIOU M., SELVE M., VITINGER G

**PROCURATIONS** : BARET E à CATTANI JL., BOFFELI Y à CATTANI JL., CHAUMONT L. à ARRAR P., MOLLARD N. à RIOU M., SANCHEZ D. à T. PROCACCI, SERRAILLE J. à DIETRICH F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine CADORET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**CREDITS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation et à la jeunesse, propose au conseil municipal la répartition suivante des contributions versées par la commune dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires.

**Classe découverte :**

La commission propose de répartir la somme de **5000 €**, affectée aux projets de classes découvertes, entre les 2 groupes scolaires, au prorata du nombre d'enfants par établissement qui partent en séjour, dans la limite de 18.70 € par enfant et par jour.

**Participation familles pour le ski**

2€60 sont demandés aux familles par sortie

**Crédit maternelle : intervenant/spectacle/cadeau de Noël :**

Anciennement Crédit éveil école maternelle

**1800 €**

**Crédit applications numériques (par école) : 50 €**

**Cinéma de Noël (salle de spectacle Navarre) pour l'ensemble des 3 écoles : 1000 €**

**Fournitures scolaires**

Crédit par enfant	<u>34 €</u>
Crédit global par enfant	<u>11 €</u>
Crédit livres écoles primaires par enfant	<u>12 €</u>
Crédit photocopies école maternelle	<u>175€75</u>



Le crédit par enfant est utilisé pour les besoins spécifiques de chaque classe.  
Le crédit global est utilisé pour l'achat de tout matériel ayant une utilité pour l'école (consommables informatiques, matériel pour les fonctions de direction...).

Le crédit global, le crédit par enfant, le crédit livres et le crédit photocopies de l'école maternelle ne sont pas versés aux coopératives scolaires mais gérés en direct par la mairie qui paiera les fournisseurs sur factures après visa des enseignants.

**Fournitures Rased (Réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficultés)**

Une somme de 300€ est allouée à l'enseignante E. Elle intervient dans chaque école, pour aider les enfants. Chaque école reçoit la somme de 100€ qui sera utilisée par cette enseignante

Pour mémoire, une somme est également allouée à la commune de Claix, où se situe l'école de rattachement de la psychologue scolaire du Rased.

Sylvie CHABANY propose au conseil de valider cette proposition

**LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les crédits scolaires pour l'année scolaire 2020/2021.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 07 juillet 2020

Le Maire,  
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

